

SIVOM
RIVE GAUCHE DU CHER



**ACHAT DE DEUX VEHICULES ET
UNE REPRISE DE VEHICULE**

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE UNIQUE

**OFFRE A REMETTRE AVANT LE
24/06/2020 (AVANT 12 H)**

CONSULTATION POUR ACHAT DE FOURNITURES

VEHICULES TECHNIQUES

*Le territoire d'aujourd'hui,
Vos enjeux pour demain,
Notre projet d'avenir*

I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE	- 2 -
II. règlement de la consultation	- 4 -
II.2.1. Définition de la procédure	- 4 -
II.2.2. Décomposition en tranches et en lots	- 4 -
II.2.3. Nature de l'attributaire	- 4 -
II.2.4. Variantes	- 4 -
II.2.5. Durée du marché et délais d'exécution	- 5 -
II.2.6. Modifications de détail au dossier de consultation	- 5 -
II.2.7. Délai de validité des offres	- 5 -
II.2.8. négociation des offres	- 5 -
II.3.1. Composition de l'offre à remettre par les candidats	- 5 -
II.3.2. Examen des offres et négociations	- 6 -
II.3.3. condition d'envoi et de remise des offres	- 6 -
II.3.4. . Offre remise sur support « papier » ou sur support physique électronique	- 6 -
II.3.5. renseignements complémentaires	Erreur ! Signet non défini.
III. Contexte de l'achat	- 8 -
IV. Clauses techniques particulières	- 8 -
Prescriptions générales	- 8 -
Notes complémentaire 1 – LOT 1 – tranche ferme véhicule utilitaire	Erreur ! Signet non défini.
Notes complémentaire 2 : LOT 2 – Tranche ferme - Véhicule société	- 9 -
Note 3 : Prescriptions d'aménagement	- 10 -
Aménagement du petit véhicule léger :	- 10 -
V. Clauses administratives particulières	- 11 -
V.1.1. Composition du marché et catégorie	- 11 -
V.1.2. . Variantes	- 12 -
V.1.3. 2-6. Durée du marché et délais d'exécution	- 12 -
V.1.4. 2-7. Documents contractuels	- 12 -
V.1.5. 2-8. Documents technique demandes	- 12 -
V.1.6. 2-9. Livraison	- 12 -
V.1.7. 2-10. Transport	- 13 -
11.1.1..1. Les frais de transport incombent au titulaire.	- 13 -
11.1.1..2. Risques inhérents au transport :	- 13 -
V.1.8. 2-11. Délais de livraison	- 13 -
V.1.9. 2-12. Opération de livraison	- 13 -
11.1.1..3. Vérification quantitative :	- 13 -
11.1.1..4. Vérification qualitative :	- 13 -
11.1.1..5. Admission :	- 13 -
V.1.10. 2-13. Modalités de détermination des prix	- 14 -
V.1.11. 2-14. Paiement	- 14 -
V.1.12. 2-15. Penalites	- 14 -
V.1.13. 2-16. Garantie	- 15 -
Garantie	- 15 -
V.1.14. 2-17. Litige	- 15 -
Dispositions applicables en cas de litige	- 15 -

Dérogations aux documents généraux	- 15 -
V.1.15. 2-18. Derogation au CCAG F&S	- 15 -
ACTE D'ENGAGEMENT	- 16 -
Achat de véhicule	- 16 -
ARTICLE 1 - CONTRACTANT	- 16 -
ARTICLE 2 – PRIX	- 16 -
ARTICLE 3 - DELAI	- 18 -
ARTICLE 5 - PAIEMENT	- 19 -

II. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

II.1. ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION:

La présente consultation a pour objet :

- LOT 1 : l'achat d'un VUL aménagé, utilitaire de type TRAFFIC ou EXPERT OU JUMPY, Ce véhicule seront autant que faire se peut, des **véhicules « propres »** conformément aux définitions ci dessous. Le marché comprendra la reprise du véhicule remplacé MASTER RENAULT.
- LOT 2 : L'achat éventuel d'un véhicule de société, utilisable avec climatisation, régulateur de vitesse de type MEGANE ou 308 ou C4 sans GPS

II.2. ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

II.2.1. DEFINITION DE LA PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée. Elle peut faire l'objet d'une négociation.

II.2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

a. LOT 1

- i. Tranche ferme : Type utilitaire neuf (TRAFFIC,EXPERT,JUMPY) c'est-à-dire bénéficiant d'un **gain réel d'un point de vue environnemental** (faible consommation, faible émission CO2, énergie verte, ...), neuf, couleur blanche ,avec attache remorque mixte, galerie ,triflash , régulateur de vitesse , climatisation ,150 cv environs, bande réfléchissante de sécurité aménagé (casiers rangement).La reprise d'un RENAULT MASTER diesel mise en circulation le 05/06/2007 immatriculation 3386 VG 03 avec 137 000 kms avec un problème de FAP , fonctionne normalement mais a des baisses de puissance très fréquente

b. LOT 2

- i. tranche ferme :Type véhicule société neuf ,deux places , blanches , diesel ,type MEGANE ou 308 ou C4 , avec régulateur de vitesse , climatisation , puissance 100 cv environs ,sans reprise de véhicule.

II.2.3. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

- avec un prestataire unique **par lot** ;

II.2.4. VARIANTES

Il sera possible de proposer au maître de l'ouvrage des variantes techniques sous la réserve explicite de ne pas déroger à la vocation initiale du projet.

II.2.5. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans le CCAP et l'acte d'engagement.

II.2.6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Sans objet.

II.2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

II.2.8. NEGOCIATION DES OFFRES

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité d'une négociation des offres préalablement au choix.

II.3. ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

- Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

- **Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat sous peine d'entraîner le rejet de l'offre.**

- L'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) habilité(s) du/des candidat(s), ainsi que le CCAP, CCTP et l'ensemble des pièces constitutives du présent marché.

II.3.1. COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- - Un projet de marché comprenant :
 - L'acte d'engagement : à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) habilité(s) du/des prestataire(s) ;
 - Le candidat devra y désigner la/les personne(s) physique(s) chargée(s) de la bonne exécution des prestations.
 - En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre les renseignements exigés par les règles de la commande publique.
- Le CCTP, CCAP, Cadre des prix dûment signés et paraphés, valant contractualisation des pièces particulières du marché ; l'offre contractuelle de l'entreprise,

- - Les documents explicatifs

Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :

- Le justificatif de la proposition de prix;

- Une note explicative, brochure technique, performance, spécificité de la proposition;

II.3.2. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATIONS

- Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus **au plus tard** à la date et l'heure limites de remise des offres. Soit avant le mercredi 24 juin 2020 avant 12 h00.
- Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées seront éliminées.
- A la suite de cet examen l'entité adjudicatrice, éventuellement représentée par la commission compétente, pourra engager des négociations avec le ou les candidats retenus sous réserve du strict respect des règles de la concurrence, du libre accès à la commande publique ainsi que du respect de la propriété intellectuelle des offres.
- Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par la commission compétente qui représente l'entité adjudicatrice.
- Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Délais de livraison :	30%
Prix	50%
Qualité des véhicules, des aménagements et des propositions techniques Dont qualité environnementale	20% 10 %

II.3.3. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent à l'entité adjudicatrice.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par l'entité adjudicatrice ne feront pas l'objet d'une réparation, elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

II.3.4. OFFRE REMISE SUR SUPPORT « PAPIER » OU SUR SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes (**avant le 24/06/2020, 12 h**) :

Monsieur le Président
SIVOM Rive gauche du Cher
4 rue du Moulin de Lyon
BP 5 03380 HURIEL
Tél : 04 70 28 61 61
Offre pour l'achat des véhicules 2020
Nom du candidat

« NE PAS OUVRIR »

Elle devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique (CD-Rom formaté « Joliet »), les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Ceux-ci seront signés au format « PKCS#7 encodé DER » ; la signature doit être attachée à chaque document l'exigeant.

II.3.5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Monsieur le Directeur
SIVOM Rive gauche du Cher
4 rue du Moulin de Lyon
BP 5
03380 HURIEL

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser à :

Monsieur le Directeur
SIVOM Rive gauche du Cher

III. CONTEXTE DE L'ACHAT

III.1. OBJET DES ACHATS :

Le **SIVOM Rive Gauche du Cher** intervient dans la gestion des réseaux et des compteurs d'eau potable. Il dispose d'une flotte de 15 véhicules dont une large majorité de VUL. L'établissement souhaite remplacer un véhicule master et acheter un véhicule société pour son chef d'exploitation

La Présidence du SIVOM souhaite une transition **vers des véhicules plus « propres » et plus respectueux de l'environnement mais aussi économiques en fonctionnement et pratiques à utiliser**. Ce critère sera prépondérant dans le choix du titulaire en termes de critères de jugement correspondant à la qualité du véhicule.

IV. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Prescriptions générales

	utilitaire neuf			Véhicule de société neuf		
	Indispensable	Acceptable	Interdit	Indispensable	Acceptable	Interdit
Kilométrage	<i>souhaité</i>		<i>>1 000 Km</i>			<i>>1 000 Km</i>
Maintient de trajectoire ESP, DCS, DSC, DSTC	<i>souhaité</i>			<i>Oui</i>		
Airbag avant conducteur et passager	<i>Oui</i>			<i>Oui</i>		
Airbag latéral		<i>Recommandé</i>			<i>Recommandé</i>	
Mesure poids de charge		<i>Si possible</i>			<i>Si possible</i>	
Cloison de séparation	<i>Oui</i>		<i>Grille de séparation</i>			
Rétroviseur grand angle		<i>Oui</i>			<i>oui</i>	
Aide à la manœuvre		<i>Oui</i>			<i>oui</i>	
Système d'autoguidage incorporé GPS		<i>Possible en option</i>			<i>Possible en option</i>	
Cabine arrière aménagée avec rangement bois	<i>oui</i>					
Avec au moins 3 étages sur les 2 côtés		<i>Renforcé</i>				
Eclairage arrière cabine	<i>Oui</i>			<i>Oui</i>		
Réglage du siège		<i>Oui</i>			<i>Oui</i>	
Réglage du volant		<i>Souhaité</i>			<i>Souhaité</i>	
Bridage moteur		<i>oui</i>			<i>oui</i>	
Aménagement de la cabine	<i>Non</i>			<i>Non,</i>		
Monte charge arrière		<i>occultée</i>				
Fenêtre latérale arrière	<i>oui</i>			<i>non</i>		
Bande réfléchissante , triflash						
Attache remorque	<i>oui</i>			<i>Non</i>		
Couleur	<i>Blanche</i>			<i>blanche</i>		

Portes	2 (+2ouvrants de coffre à 180°)		2		
Condamnation automatique en roulant	Oui			Oui	
Condamnation centralisée en radio fréquence	Oui			Oui	
Direction assistée	Oui		Oui		
Freinage ABS	Oui		Oui		
Désactivation ABS possible	Oui		Oui		
Système anti démarrage	Oui		Oui		
Volume utile	> 4 m3				
Motorisation	propre		Propre		
Emission CO2	<150 g/km			< 140g/km	
Cylindrée	>= 140 cv		>95 cv		
Système	traction				
Roues	simples				
Emplacement pour radio communication	oui				
Aménagement	Oui Cf note				

Notes complémentaire 2 : LOT 1 - Véhicule propre

Le véhicule propre devra :

- Proposer une autonomie quotidienne **minimale** de 250 Km/j (1 personne) avec une pleine charge (sans recharge intermédiaire),
- Permettre un approvisionnement local de l'énergie et recharge complète en moins de 4 h,
- Comprendre les équipements nécessaires à la charge rapide précisée ci dessus,
- Avoir une consommation réduite,
- Avoir des émissions faibles et être respectueux de l'environnement,
- Avoir des coûts d'entretien limité,
- Bénéficier de la proximité à moins de 20 Km du siège du SIVOM (Huriel) d'entreprises capables de prendre en charge les réparations et l'entretien du véhicule,

Le véhicule pourra utiliser une forme d'énergie ou fonctionnement sur des énergies mixtes. Pourront être proposés sous réserve du respect des prescription ci-dessus :

- Electrique, avec dispositifs de recharge, et prescription sur les installations techniques de recharge,
- **Hybrides** (élect / gazoil),
- Gazoil avec moteur « **particulièrement propre** »,
- Tout autres technologies répondant à une « propreté du véhicule » et disposant d'une fiabilité éprouvée.

L'acte d'engagement renseignera obligatoirement les champs ci-dessous :

Emission CO2 en g/km	
Consommation mixte (unité à préciser / par défaut en l/100Km)	
Emission particules fines en g/Km	
Emission NOX en g/Km	

Energie renouvelable (oui/non)	
Coût du carburant en € HT/ L (modifié l'unité si pas appropriée)	
Coût de location (préciser les modalités dans l'offre)	

Les entreprises devront proposer le type de véhicules disposant, selon elles, d'un véritable potentiel de développement et d'une fiabilité éprouvée.

En outre, l'offre doit explicitement prévoir et indiquer les coûts de fonctionnement indicatif du véhicule proposé, en particulier coût de location (batterie), contrôles spécifiques, gros entretien et remplacement...correspondant à des coûts supplémentaires au regard de véhicules « classiques ».

De plus il sera indispensable de préciser les modalités précises d'approvisionnement du carburant, en particulier :

- **Temps de charge complète,**
- **Modalité de charge (équipements nécessaires et coût indicatif d'investissement correspondant),**
- **Localisation des possibilités de mise en charge à proximité du site d'Huriel et de sa disponibilité,**

Note 3 : Prescriptions d'aménagement

Le véhicule utilitaire sera aménagé. L'aménagement interne du coffre du véhicule doit être proposé et chiffré par les constructeurs, de sorte à intégrer une offre d'aménagement bénéficiant de l'agrément constructeur permettant de s'assurer du respect des prescriptions en matière de sécurité.

Aménagement du véhicule utilitaire :

- Aménagement en contreplaqué qualité marine épaisseur > 7 mm,
- Usage : rangement d'outils et de petit équipement **sur chaque pan latéral (X2)**

IV.1. PRESENTATION DES EQUIPEMENTS ET ENGIN PROPOSES:

Le constructeur vendeur proposera dans son offre toute description et détail technique permettant de vérifier les spécificités des engins et des équipements proposés. Brochure, notice, documentation technique viendront utilement compléter l'offre (en français uniquement)

IV.2. REPRISE DES VEHICULES:

- c. Le constructeur vendeur proposera dans son offre toute proposition de reprise permettant d'augmenter l'intérêt financier de sa proposition du lot 1 .
- d. LOT 1
 - i. Tranche ferme 1 : RENAULT MASTER diesel mise en circulation le 05/06/2007 immatriculation 3386 VG 03 avec 137 000 kms ,problème de FAP ,aménagé avec

casier, fonctionne normalement **mais à des baisses de puissances très fréquentes. La reprise s'effectuera obligatoirement par un achat de ce véhicule (pas de reprise avec effort commercial sur la vente).**

Le véhicule est visible au SIVOM sur demande préalable (RV).

V. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

V.1. ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les dispositions du CCAG fourniture et service sont applicables sous les réserves énumérées au présent CCAP.

V.1.1. COMPOSITION DU MARCHÉ ET CATÉGORIE

Le marché se compose en deux lots d'un marché de fournitures de véhicules légers, comprenant une tranche ferme .

a. LOT 1

- i. Tranche ferme : Type utilitaire trafic ou EXPERT ou JUMPY neufs « propre » c'est-à-dire bénéficiant d'un **gain réel d'un point de vue environnemental** (faible consommation, faible émission CO2, énergie verte, ...), attache remorque, galerie, régulateur de vitesse, bande réfléchissante, climatisation, aménagé (casiers).

b. LOT 2

- i. Tranche ferme, un véhicule de société n type MEGANE ,308 ou C4, avec régulateur de vitesse, climatisation, deux places, blanche

Le marché pourra être attribué en totalité ou par lot en fonction de l'intérêt des propositions. Le CCAG fournitures et service est applicable sauf dérogations clairement exprimées dans le présent dossier de consultation.

Tableau de synthèse :

LOT	Tranches fermes	
	Achat	reprise
LOT 1	véhicule utilitaire aménagé	Master renault
LOT 2	Véhicule de société	NEANT

V.1.2. . VARIANTES

Les variantes sont acceptées et seront jugées en + ou en – en fonction de l'intérêt pour le SIVOM.

V.1.3. 2-6. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION

Le marché est ponctuel et rattaché à l'opération évoquée. Le marché prendra effet à compter de sa notification. Il a une durée ponctuelle.

V.1.4. 2-7. DOCUMENTS CONTRACTUELS

- L'Acte d'Engagement
- ” - le bordereau des prix proposé par le candidat pour chaque lot, le cas échéant celui de l'acte d'engagement complété,
 - ” - le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
 - ” - le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
 - ” - le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services, , approuvé par le Décret N°77-699 du 27 Mai 1977, modifié et édité par la direction des journaux officiels, arrêté du 19 janvier 2009.
- L'offre technique et financière du titulaire présentée à travers un mémoire ou un fascicule technique ou publicitaire,

Les pièces constitutives du marché prévalent en cas de contradiction dans l'ordre où elles sont mentionnées ci-avant. En cas de contestation, seul l'exemplaire unique détenu par la personne publique fait foi.

Tous les documents, factures, mode d'emploi doivent être rédigés en langue française.

V.1.5. 2-8. DOCUMENTS TECHNIQUE DEMANDES

Les candidats s'engagent à fournir à la livraison toute la documentation rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant.

Ils s'engagent à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix, pendant au minimum 3 ans à compter de la livraison des véhicules.

V.1.6. 2-9. LIVRAISON

Les différents véhicules devront être livrés à l'adresse suivante :

SIVOM Rive Gauche du Cher, 4 rue du Moulin de Lyon, 03380 Huriel

Uniquement pendant les heures d'ouverture, c'est à dire de : 08 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H30 (sauf le Samedi, le Dimanche et les jours fériés).

Le fournisseur s'engage à prévenir les Services Techniques soit par lettre recommandée avec A.R* soit par télécopie*, au plus tard 48 heures avant la livraison et en indiquant l'heure approximative pour permettre la réception.

Les véhicules devront être livrés immatriculés ainsi qu'accompagnés de tous les documents et attestations nécessaires à leur mise en fonction.

La réception des véhicules se fera par un agent du Centre Technique en présence du titulaire ou de son représentant.

Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison comprenant notamment la date de livraison, la référence au marché, l'identification du titulaire et l'identification des fournitures livrées.

V.1.7. 2-10. TRANSPORT

11.1.1..1. LES FRAIS DE TRANSPORT INCOMBENT AU TITULAIRE.

Les véhicules sont livrés à destination franco de port. Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits.

11.1.1..2. RISQUES INHERENTS AU TRANSPORT :

Les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire. Celui-ci est également responsable des opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage.

V.1.8. 2-11. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison commenceront à courir à réception de la notification de la commande. Ils doivent être indiqués clairement sur les propositions financières remises par les candidats.

V.1.9. 2-12. OPERATION DE LIVRAISON

11.1.1..3. VERIFICATION QUANTITATIVE :

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée.

Le titulaire ou son représentant désigné à cet effet assiste à la livraison en présence d'un agent du service concerné.

En cas de non conformité entre la quantité livrée et le bordereau de livraison, le dit bordereau et son duplicata seront rectifiés, sous la signature des deux parties ou de leur représentant.

11.1.1..4. VERIFICATION QUALITATIVE :

Ces opérations de vérification ont pour objet de vérifier la conformité de l'appareil livré avec les spécifications du marché ou de la commande.

11.1.1..5. ADMISSION :

Si le ou les véhicule(s) ne sont pas conforme(s), la collectivité peut mettre en demeure le titulaire de les reprendre.

L'admission sera prononcée par les représentants des pouvoirs adjudicateurs habilités à cet effet dans les conditions prévues au CCAG-FCS.

V.1.10. 2-13. MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX

- Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres (frais d'immatriculation, frais de carburant, frais de vignette...) frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison ou d'installation.

Pour chaque lot, les fournisseurs devront indiquer dans leur bordereau des prix (proposé par les candidats) :

- le montant H.T de chaque véhicule,
- le taux de remise consenti par rapport au tarif de vente public en vigueur au moment de la constitution de l'offre (le tarif de vente public qui devra être joint au bordereau des prix),
- le montant T.T.C pour chaque véhicule,
- le prix de reprise du véhicule obsolète.

- Prix de règlements

Le marché est traité à prix fermes et définitifs.

V.1.11. 2-14. PAIEMENT

- Paiement et établissement des factures

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom, n° Siret et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement,
- le numéro et la date du marché, ainsi que le cas échéant la date et le numéro du Lot
- le nom de la collectivité débitrice,
- la date de la facture
- l'objet et la nature de la marchandise livrée,
- la date de livraison,
- le montant hors T.V.A. de la fourniture livrée,
- le prix des prestations accessoires (frais de carte grise, de carburant...),
- le taux et le montant de la T.V.A. et les taxes parafiscales le cas échéant,
- le montant total des fournitures livrées.

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Seule la date d'enregistrement par le service du courrier du SIVOM sera prise en considération comme point de départ pour le calcul du délai. C'est la raison pour laquelle tout document comptable (facture) doit impérativement être transmis à l'adresse suivante :

SIVOM Rive gauche du Cher, 4 rue du Moulin de Lyon, 03380 HURIE, A l'attention de Monsieur le Président

V.1.12. 2-15. PENALITES

- Pénalités de retard :

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule suivante :

$$P = (V \times R)/50$$

, dans laquelle :

P = le montant de la pénalité

V = La valeur du Lot sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard.

R = le nombre de jours de retard

- Pénalités d'indisponibilité :

Dans le cas où le fournisseur prouve qu'il n'a pas été approvisionné, il ne le sera pas infligé de pénalités de retard. Toutefois, le SIVOM pourra s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, désigné par le Président, pour les besoins immédiats du service, dès lors que le fournisseur aura prouvé qu'il se trouve dans la situation visée ci-dessus. L'augmentation des dépenses, par rapport aux prix du marché est à la charge du titulaire. La diminution des dépenses ne lui profite pas.

V.1.13. 2-16. GARANTIE

Garantie

Les véhicules sont garantis pendant une période de deux ans minimums à partir de la date de réception contre tout vice de construction ou défaut de matière.

V.1.14. 2-17. LITIGE

Dispositions applicables en cas de litige

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Le tribunal compétent sera le tribunal administratif

Dérogations aux documents généraux

Pour tous les cas non réglés par le CCAP, les parties conviennent de se reporter au CCAG

Fournitures et Prestations de Services en vigueur à la date de la signature du marché.

V.1.15. 2-18. DEROGATION AU CCAG F&S

Art CCAG

Art 10

Art 14

Art 19

Art 28

Art CCAP

Art V1.10

Art V 1.12

Art V 1.7

Art V 1.13

SIVOM Rive Gauche du Cher

ACTE D'ENGAGEMENT

Achat de véhicule

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné
Ayant son siège social à
Immatriculé à l'INSEE
Numéro d'identité d'entreprise
Code d'activité économique principale (APE)
Numéro d'identification au registre

après avoir pris parfaite connaissance des pièces de consultation des entreprises et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration ou fait établir les certificats prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics,

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter:

- La Vente de deux Véhicules Utilitaires Légers, l'aménagement de l'un d'eux, en tranche conditionnelle la reprise des deux véhicules qu'ils remplacent.

prévu par les plans et les pièces de la consultation dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans le délai de 120 jours à compter de la date du dépôt du présent acte d'engagement.

ARTICLE 2 – PRIX

LOT 1 : Tranche ferme et conditionnelles – Petit Véhicule Utilitaire,

LOT 1	Prix HT	Prix TTC
Achat VUL premier véhicule « propre »		
Achat principal petit VUL (dont taxe fiscale, carte grise, Redevance et taxe...)		
Carburant ½ plein		
Aménagement cabine arrière		
Eventuelle prime d'achat		
Variante		
Achat principal petit VUL (dont taxe fiscale, carte grise, Redevance et taxe...)		
Carburant ½ plein		
Eventuelle prime d'achat		
Variante		
Reprise véhicule master		
Total		

L'évaluation de **l'ensemble du LOT 1**, telle qu'il résulte du détail estimatif s'élève à la somme de :
Hors taxe : Euros

T.V.A. 20 %..... : Euros

T.T.C.....:
 Soit, (somme en lettres) Toutes Taxes Comprises :

Euros

En outre, l'offre doit explicitement prévoir et indiquer les coûts de fonctionnement indicatif du véhicule proposé, en particulier coût de location (batterie), contrôles spécifiques, gros entretien et remplacement...correspondant à des coûts supplémentaires au regard de véhicules « classiques » et compléter le tableau ci-dessous.

Coûts véhicules propres :

.....

Emission CO2 en g/km	
Consommation mixte (unité à préciser / par défaut en l/100Km)	
Emission particules fines en g/Km	
Emission NOX en g/Km	
Energie renouvelable (oui/non)	
Coût du carburant en € HT/ L (modifié l'unité si pas appropriée)	
Coût de location (préciser les modalités dans l'offre)	
Autre :	

LOT 2 : Ferme –Véhicule société.

LOT 2	Prix HT	Prix TTC
Véhicule société		
Achat principal véhicule société (dont taxe fiscale, carte grise, Redevance et taxe...)		
Carburant ½ plein		
Variante		
Eventuelle prime d'achat (rabais, autre)		
Total		

L'évaluation de **l'ensemble du LOT 2,**

Hors taxe : Euros

T.V.A. 20 %..... : Euros

T.T.C.....: Euros

Soit, (somme en lettres) Toutes Taxes Comprises :

ARTICLE 3 - DELAI

Les véhicules et les aménagements seront livrés dans le délai de mois (maximum : 3 mois) à compter de la date fixée par la notification de commande.

En cas de délais distincts par véhicules, veuillez détailler les délais contractuels correspondant :

.....
.....
.....

ARTICLE 4 . Nantissement ou cession de créances¹

(Conformément à l'article 106 du code des marchés publics, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

4 La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (article 106 du code des marchés publics)

A , le

2

Signature

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

ARTICLE 5 - PAIEMENT

Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit, du compte ouvert au nom de :

à

sous le numéro :

Code Banque :

Code Guichet :

Clé RIB :

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie de mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l’article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978, (article 49 du Code des Marchés Publics)

Fait en un seul original
à le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Partie réservée au SIVOM Rive Gauche du Cher :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement.

A Huriel, le

Le Président du SIVOM Rive Gauche du Cher
agissant au nom et pour le compte
du SIVOM Rive Gauche du Cher

Partie réservée au Maître de l’Ouvrage

Numéro du marché au Registre des Marchés :

Le présent marché a été notifié au titulaire le :

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et
conditions de paiement du contrat de sous-traitance

MARCHE

- Titulaire :
- Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature
- Montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la Société :
- N° d'identité d'établissement (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | |
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

(Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »).

- Adresse :
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- Date (ou mois d'établissement des prix) :
- Modalités de variation des prix :
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Personne habilitée à donner les renseignements :

Le Président du SIVOM Rive Gauche du Cher

- Comptable assignataire des paiements :

Madame la Trésorière d'Huriel